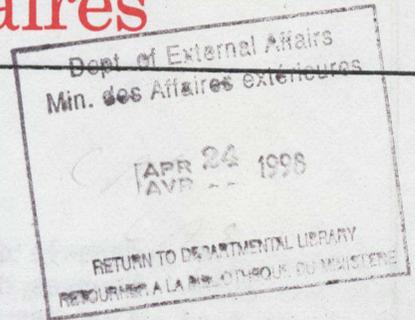




DOC  
CA1  
EA9  
R122  
FRE  
oct. 1973

# Pages documentaires

N<sup>o</sup> 122  
(Révisé, octobre 1973)



## LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Le Conseil des Arts est un organisme autonome créé en 1957 par le Gouvernement du Canada afin de "développer et favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'oeuvres s'y rattachant". Un vaste programme de bourses et de subventions constitue son principal moyen d'action. Le Conseil assure pour une part les relations culturelles du Canada avec l'étranger et il administre la Commission canadienne pour l'UNESCO, qui constitue un organisme distinct.

Le Conseil établit ses propres politiques et prend ses propres décisions en conformité de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada. Il rend compte de son activité au Parlement par l'entremise du Secrétariat d'État et est appelé à témoigner devant certains comités parlementaires, tels que le Comité des comptes publics et le Comité permanent de la radiodiffusion, du cinéma et de l'assistance aux arts.

Le Conseil se compose de vingt et un membres nommés par le Gouverneur en conseil. Le mandat du président et du vice-président ne doit pas excéder cinq ans et celui des autres membres, trois ans. Le travail administratif quotidien du Conseil est assuré à Ottawa par un personnel permanent qui travaille sous la direction d'un directeur et d'un directeur associé nommés par le Gouverneur en conseil.

Pour les questions d'orientation et de mise en oeuvre de ses programmes, le Conseil compte sur l'aide de deux groupes de spécialistes, à savoir: une commission consultative des programmes d'études et une commission consultative des arts.

Les revenus du Conseil proviennent des trois sources suivantes: une subvention annuelle du Gouvernement fédéral, la Caisse de dotation établie par le Parlement lorsqu'il a créé le Conseil et des dons de sources privées, légués ou donnés au Conseil. De plus, le Conseil reçoit des fonds du ministère des Affaires extérieures pour administrer certains des échanges culturels du Canada avec l'étranger.

La plus grande partie du budget du Conseil est consacrée aux humanités et aux sciences sociales. Le Conseil favorise la formation